

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°81

DECISION DE M. le MAIRE
Demande d'attribution de subvention

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions.

CONSIDERANT, qu'il convient solliciter les partenaires pour la réalisation des manifestations culturelles pour la saison 2022/2023

DECIDE :

Article 1 : La ville de Mèze, afin d'être accompagnée dans ces projets souhaite solliciter les structures pour réaliser au mieux sa programmation culturelle 2022/2023 et notamment l'organisation de la St Vincent 2023.

M. Le Maire sollicite donc une participation de la région Occitanie dans le cadre de l'action autour de l'œnotourisme « La Saint Vincent, fête des vignerons », qui aura lieu du 17 au 22 janvier 2023 pour un budget prévisionnel de 20 000€.

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Mèze le 06 décembre 2022

Le Maire,

Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07/12/2022
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07/12/2022
Acte publié, affiché et notifié le	07/12/2022
ACTE EXECUTOIRE	